

LE SNETAA e.i.L a participé à la réunion du
COMITE INTERPROFESSIONNEL CONSULTATIF
DU 9 JANVIER 2006

A l'ordre du jour :

- Présentation de l'architecture générale pour la rénovation des Enseignements généraux des BEP et Bac pro ,
- Consultation sur le dispositif de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnel (ECVET)
- Projet de décret sur la réorganisation des Commissions professionnelles consultatives (CPC),
- Modification du décret portant règlement général de la mention complémentaire,
- Modification du décret relatif au règlement général du BTS

I - ENSEIGNEMENT GENERAL EN BEP ET BAC PRO

Sur le projet : finalités des enseignements généraux dans la voie professionnelle

Donner du sens :

Le projet évoque peu la nécessaire complémentarité entre enseignement général et enseignement professionnel qui peut donner un sens aux enseignements généraux et pourrait permettre d'atteindre les finalités décrites.

Il ne faut pas oublier par ailleurs que la voie professionnelle a fortement concouru à la « massification » de l'enseignement et qu'elle a donc un rôle **scolaire et de sociabilisation**.

Une consultation officielle des enseignants sera mise en place au début de l'année 2008. Vous pouvez d'ores et déjà vous adresser au SNETAA e.i.L, Secteur Pédagogie, pour consulter les premières moutures.

Le Cahier des charges :

Il introduit la nécessaire prise en compte de l'acquisition du socle commun pour les élèves.

L'objectif est d'assurer le continuum BEP/Bac pro : nous n'y sommes pas opposés, a priori, si l'objectif est de donner une cohérence à l'ensemble des enseignements généraux d'une filière.

La dissociation formation/certification, qui doit permettre la validation des apprentissages de manière progressive et, par suite, la formation tout au long de la vie, s'inscrit dans le cadre de la VAE. Cette dissociation peut présenter certains écueils :

- Brader la formation initiale sous prétexte de « formation » ou d'« expérience » à venir. Or il est avéré que les accès à une qualification supérieure dans le cadre de la formation continue sont plus faciles lorsque la formation initiale a débouché sur une formation qualifiante et diplômante.
- Ceux qui quittent le système scolaire au niveau V seront-ils assurés de pouvoir obtenir l'ensemble des unités constitutives du référentiel du diplôme qu'ils ont préparé ? Comment éviter qu'ils ne viennent « grossir » les effectifs des sorties sans qualification ?
- Alliée à la « coupure » contenus différenciés/non différenciés, cette nouvelle articulation risque de ne pas favoriser le travail en commun et la concertation des équipes pédagogiques et de remettre en cause la pédagogie de projet mise en œuvre dans la voie professionnelle.

Sur l'allègement des examens :

Le cahier des charges préconise la généralisation du CCF, modalité que nous rejetons. Sur ce point, l'Inspection générale a évoqué le côté « usine à gaz » du CCF ; une circulaire devrait être publiée prochainement pour recadrer les modalités.

Il préconise aussi la suppression de la double moyenne pour le BEP.

De quoi s'agit-il exactement ? le candidat sera-t-il titulaire du diplôme s'il n'a pas la moyenne en enseignement professionnel ? (Pour rappel : un diplôme n'est acquis que si le candidat a obtenu la moyenne générale et la moyenne dans les épreuves professionnelles). Le SNETAA e.i.L rappelle que le BEP est encore un diplôme de l'enseignement professionnel et doit le rester. Certains BEP gardent encore leur finalité d'insertion professionnelle. Pour conserver cette valeur sur le marché du travail (et donc cette valeur d'insertion sociale), **la valeur professionnelle des candidats doit être reconnue. Et comment peut-elle l'être sinon par une évaluation qui lui donne tout son poids ?**

Les collègues intéressés peuvent demander à consulter le projet des contenus des enseignements généraux par discipline –faire la demande au secteur Pédagogie du SNETAA e.i.L. Consultez l'architecture générale en fin d'article.

II - ARRETE DE FONCTIONNEMENT DES CPC et du CIC

La composition des CPC reste inchangée (Ministère, Partenaires sociaux, personnels qualifiés).

14 CPC sont créées par décret pour les 4 prochaines années. Ce projet est celui qui a été validé lors d'une précédente réunion Il devrait être publié au mois de mars, les membres des CPC seront renouvelés pour la rentrée 2007.

III - ELARGISSEMENT DE L'ACCES AU DIPLOME DE LA MENTION COMPLEMENTAIRE.

Vouloir donner à des travailleurs-ses qui occupent certains emplois précis une reconnaissance par un diplôme est une bonne chose en soi.

Néanmoins, comme son nom l'indique, cette formation diplômante est « complémentaire » d'une autre formation et suppose donc des pré-requis dans une spécialité donnée (à défaut d'un diplôme de niveau V ou IV de cette même spécialité). Sauf à la « marge », il ne nous semble pas que l'obtention d'une mention complémentaire aille de soi. A ce sujet, les conditions de la formation ne sont pas précisées.

IV - PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET SUR LE BTS

Ce projet ajoute une disposition qui garantit un traitement prioritaire pour les bacheliers technologiques qui souhaitent poursuivre en BTS.

- Garder la logique de filière pour l'obtention d'un diplôme de niveau III pour ces élèves et faire en sorte qu'ils trouvent tous une place ?
- Orienter plutôt les élèves de la voie générale vers des cursus universitaires auxquels ils sont mieux préparés ?
- Rendre plus attractive la voie technologique ?

Le projet prévoit aussi l'inscription du BTS dans le dispositif européen de l'enseignement supérieur et permet au titulaire de bénéficier de 120 «crédits »

V - L'enquête sur l'ECVET (Crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels)

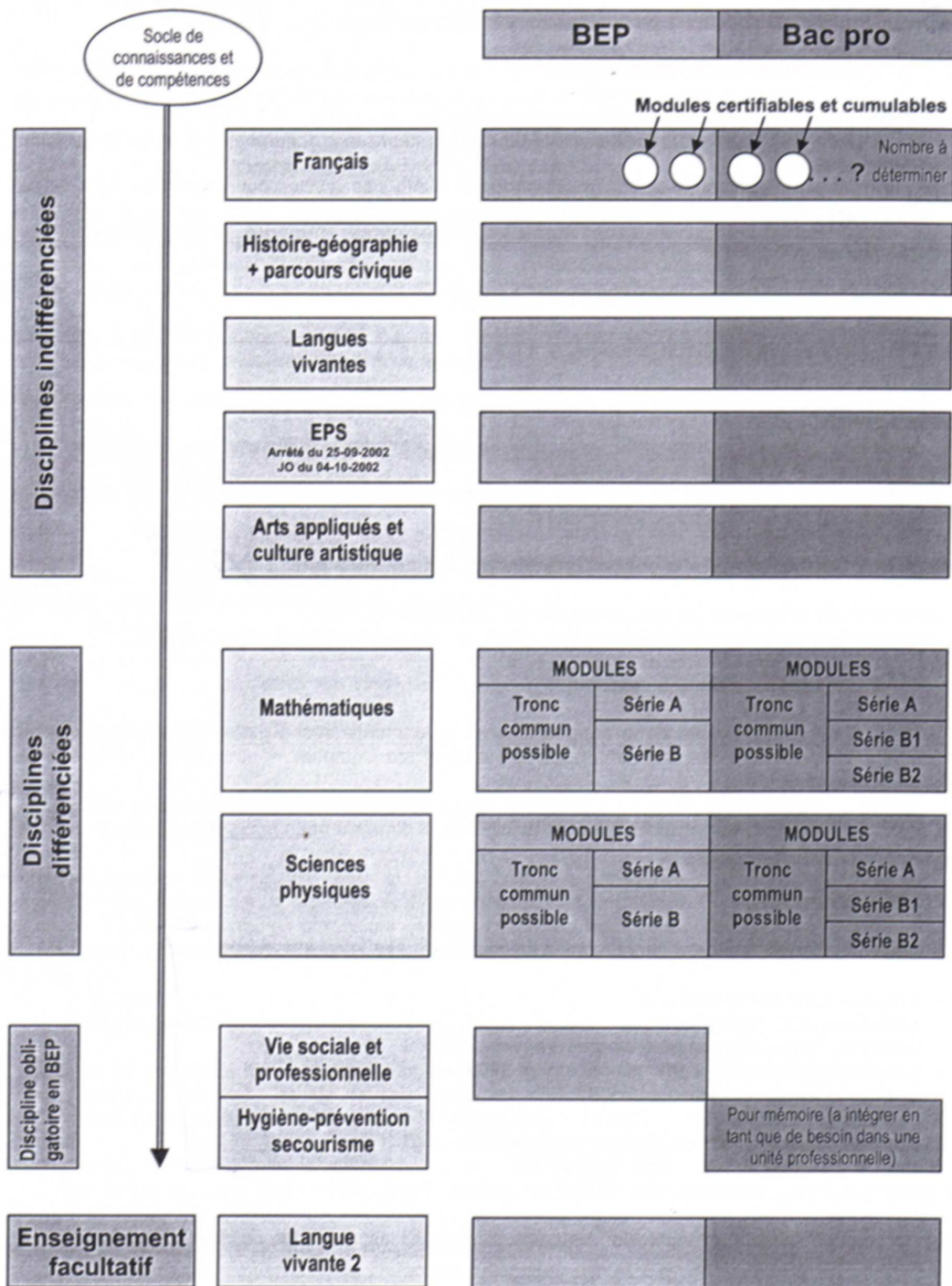
Il s'agit d'une consultation soumise aux partenaires sociaux sur le dispositif conçu « *pour faciliter le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis des apprentissages...* » au sein de l'Europe.

Une certification donne des « points » qui sont transférables d'un type d'apprentissage à un autre et d'un pays à un autre.

La consultation est ouverte à tous les pays européens impliqués dans le processus de Copenhague. Prévue jusqu'en Mars 2007, elle donnera lieu à une conférence européenne en juin 2007. La Commission européenne présentera dans la même année le document final.

Projet de schéma d'organisation des enseignements généraux en BEP et en Bac pro

SECTEUR DE LA PRODUCTION



Projet de schéma d'organisation des enseignements généraux en BEP et en Bac pro

SECTEUR DES SERVICES

